

## LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté du 27 mai 2013 portant création du Diplôme Universitaire CONTRACEPTION ET PREVENTION EN SANTE DES FEMMES, modifié par les arrêtés du 07 juillet 2020 et du 15 décembre 2021,

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 de la Présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé,

### ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024 un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire CONTRACEPTION ET PREVENTION EN SANTE DES FEMMES

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur NIZARD Jacky (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur IGHIL Julien (PU-PH)

Professeur LINET THELMA (PU-PH)

Professeur DUTRIAUX Nicolas (PU-PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 04 mars 2024

Le Doyen de la Faculté de Santé Sorbonne Université

Bruno RIOU

